



Manziat Infos

Journal Municipal – Avril 2021 – N° 49
www.manziat.fr

COMMISSION ENVIRONNEMENT

CHASSE AUX DECHETS

Ce sont plus de 60 personnes dont 33 enfants qui ont répondu présentes à l'appel de la mairie le samedi 27 mars sous un beau soleil afin de participer à une demi-journée de nettoyage de la commune. Équipée de gilets fluorescents, de gants, de masques et de sacs, une dizaine d'équipes s'est répartie les rues et routes de Manziat. A certains endroits, les déchets s'amoncellent, soit portés par le vent, soit jetés par des automobilistes ou des passants indécents. L'idée était de sensibiliser les enfants à la pollution et à la nécessité de préserver leur cadre de vie. Deux membres de la commission environnement avaient d'ailleurs visiter les élèves des deux écoles afin des les informer de l'organisation de cette chasse aux déchets.

Une dizaine de sacs poubelle et divers objets encombrants ont été ramassés par les participants. A l'issue de la matinée, des goûters ont été distribués aux enfants.

Bravo et merci à tous les participants pour cette belle action !



SOMMAIRE

Environnement	01
Bâtiments	02
Finances	04
Communication	08
Mairie	10
Voirie / Espaces verts	12
Zoom sur nos associations	13
Séance du conseil du 23.02.2021	16



COMMISSION BATIMENTS

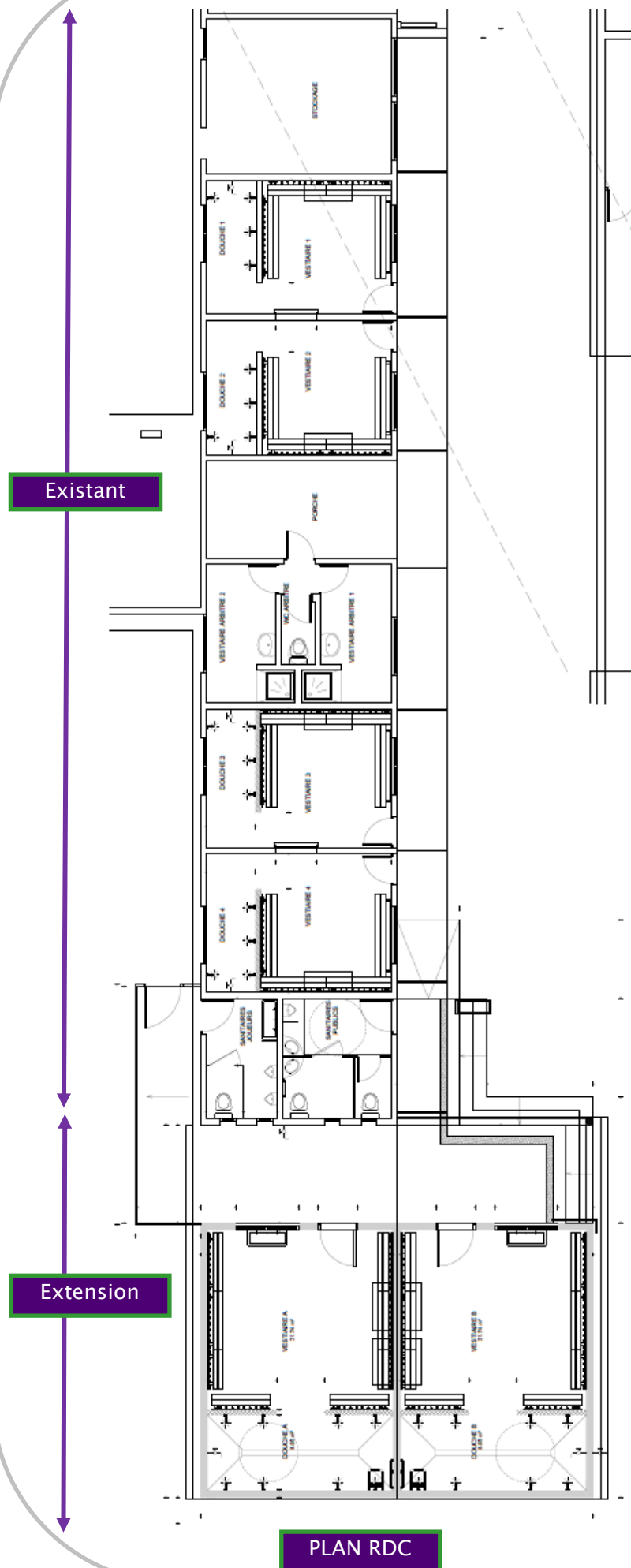
TRAVAUX STADE

La municipalité, il y a déjà plusieurs mois, a décidé de rénover et d'agrandir les vestiaires du stade de foot, ceux-ci n'étant plus homologués et en très mauvais état. Après obtention du permis de construire, il a fallu aller chercher les subventions auprès de l'état, du département, de la région et du fond d'aide au foot amateur. Après une notification favorable de ces structures, un appel d'offre a été réalisé et les entreprises ont été retenues pour un démarrage des travaux début février. Mais avant l'intervention des entreprises, les bénévoles du club de foot ont eu pour mission le démontage des matériels et des réseaux obsolètes. Le projet consiste à créer deux vestiaires neufs de 30 m² chacun, à rénover les anciens vestiaires et les sanitaires ainsi que les façades côté vestiaires. Concernant les façades du préau et de la buvette, elles seront repeintes par des bénévoles du club.



Tableau des parties prenantes :

Participants	Structure
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MANZIAT
Architecte	CHAMBAUD ARCHITECTES
Maitre d'œuvre d'exécution	i2b
BET Structure	SABRES
BET Fluides	CHAMBAUD ARCHITECTES
Bureau de contrôle	ALPES CONTROLES
Coordinateur	SPS ALPES CONTROLES
Lots	Entreprises
TERRASSEMENT VRD	IEFFAGE Route Centre Est
GROS-ŒUVRE	ENTREPRISE RENAUD
CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – DESAMIANPAGE	SARL TISSOT
MENUISERIES ALUMINIUM	SERRURERIE BROYER METALLERIE
MENUISERIES INTERIEURES BOIS – FAUX PLAFOND	MENUISERIE ROUX ET FILS
PLATRIERIE – PEINTURE – FACADES	SAS GENAUDY
CARRELAGE – FAIENCE	AMVR POUPON CARRELAGES
ELECTRICITE	DUCLUT ET FILS ELECTRICITE
PLOMBERIE	GRUEL MENEVAUT



Coût du projet

Architecte, bureau d'étude structure, bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, étude de sol, géomètre.	48 300.00 €
Travaux	290 785.00 €
total HT	339 085.00 €

Financement

Dotation d'équipement des territoires ruraux	101 250 €
Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes	100 000 €
Conseil départemental de l'Ain	65 443 €
Fonds d'Aide au Football Amateur	7 000 €
Commune de Manziat	65 392 €
total HT	339 085.00 €



Commune de Manziat



COMMISSION FINANCES

LES BUDGETS

L'exercice budgétaire débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le **compte administratif** établi en fin d'exercice retrace les réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Les comptes administratifs présentés seront donc ceux de l'année **2020**.

Le **budget primitif** est établi en début d'exercice. Il doit être voté en équilibre et fixe de manière sincère les prévisions budgétaires permettant d'engager des dépenses et de percevoir des recettes. Les budgets primitifs présentés seront donc ceux de l'année **2021**.

Le conseil municipal du 23 février 2021 a adopté les comptes administratifs et les budgets primitifs. 2 budgets existent dans notre commune : le **budget principal** (ou communal) et le **budget assainissement**.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : Liée au fonctionnement courant, elle comprend :

- en dépenses > les frais d'entretien et les intérêts des emprunts
- en recettes > les redevances, subventions d'exploitation et les excédents ou déficits reportés

Section d'investissement : Elle comprend :

- en dépenses > le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (réhabilitation du réseau d'assainissement)
- en recettes > les dotations et réserves et les subventions d'équipement

Montant H.T.	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Compte administratif 2020	201 983.03 € dont virement de 187 752.22 € à la section d'investissement	323 091.98 € dont 118 528.59 € d'excédent reporté	420 458,86 € dont 154 139.42 € de déficit d'investissement reporté	574 037.64 € dont virement de 187 752.22 € de la section de fonctionnement
Budget primitif 2021	494 918.73 € dont virement de 343 912.17 € à la section d'investissement	494 918.73 € dont 274 687.73 € d'excédent reporté	625 869.14 €	625 869.14 € dont virement de 34 176.44 € de la section d'investissement

LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : Liée au fonctionnement courant, elle comprend :

- en dépenses > les charges à caractère général (fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances...), les charges de personnel et de gestion courante, les intérêts des emprunts
- en recettes > essentiellement les produits des services, les impôts, taxes, dotations et participations, les produits des immeubles

Section d'investissement : Elle comprend :

- en dépenses > le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (divers achats en matériel et mobilier, travaux dans les bâtiments, divers aménagements de voirie, etc ...)
- en recettes > dotations de réserves et subventions d'investissement

Montant H.T.	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Compte administratif 2020	1 838 460.44 € dont virement de 906 667.86 € à la section d'investissement	2 085 158.88 € dont 831 449.88 € d'excédent reporté	342 527.70 €	1 445 939.05 € dont virement de 906 667.86 € de la section de fonctionnement
Budget primitif 2021	2 011 509.50 € dont virement de 1 019 467.95 € à la section d'investissement	2 011 509.50 € dont 843 429.50 € d'excédent reporté	1 634 952.75 € dont 145 596.32 € de déficit d'investissement reporté	1 634 952.75 € dont virement de 1 019 467.95 € de la section de fonctionnement

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EN DETAILS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		%
Virement à la section d'investissement	906 667,86 €	49
Charges à caractère général	318 614,32 €	20
Charges de personnel	374 544,43 €	17
Autres charges gestion courante	157 552,32 €	9
Charges financières	74 402,85 €	4
Atténuations de produits	6 142,00 €	0
Charges exceptionnelles	536,66 €	0
TOTAL	1 838 460,44 €	

RECETTES		%
Impôts et taxes	954 983,74 €	46
Excédent reporté	831 449,88 €	40
Dotations et participations	195 369,53 €	9
Autres produits gestion courante	43 921,36 €	2
Remboursement salaires	32 068,33 €	2
Produits exceptionnels	24 888,33 €	1
Produits des services	2 477,71 €	0
TOTAL	2 085 158,88 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		%	RECETTES		%
Emprunts et dettes assimilées	155 094,16 €	45	Virement de la section de fonctionnement	906 667,86 €	63
Voirie	89 125,62 €	26	Dotations réserves	421 271,18 €	29
Bâtiments communaux	31 932,12 €	9	Subventions d'Investissement	118 000,00 €	8
Aménagement RD entrée sud	19 648,00 €	6	TOTAL	1 445 939,04 €	
Extension vestiaires foot	16 264,23 €	5			
Skate parc	10 870,13 €	3			
Cimetière	6 471,00 €	2			
Informatique	5 176,80 €	2			
Immobilisations corporelles	3 918,30 €	1			
Matériel, mobilier	2 032,18 €	1			
Parking PMR	835,20 €	0			
Monument aux morts	662,00 €	0			
Acquisition immo	494,96 €	0			
TOTAL	342 524,70 €				

LE BUDGET PRIMITIF 2021 EN DETAILS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		%	RECETTES		%
Virt. à la section d'investissement	1 019 467,95 €	51	Impôts et taxes	932 070,00 €	46
Charges de personnel	380 550,00 €	19	Excédent reporté	843 429,50 €	42
Charges à caractère général	338 370,00 €	17	Dotations et participations	196 910,00 €	10
Autres charges gestion courante	169 150,00 €	8	Autres produits gestion courante	22 800,00 €	1
Charges financières	69 174,55 €	3	Remboursement salaires	10 000,00 €	0
Dotations aux amortissements	11 797,00 €	1	Produits des services	2 700,00 €	0
Atténuations de produits	10 000,00 €	0	Produits exceptionnels	2 000,00 €	0
Dépenses imprévues	10 000,00 €	0	Dotations aux amortissements	1 600,00 €	0
Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0	TOTAL DES RECETTES	2 011 509,50 €	
Dotations diverses	500,00 €	0			
TOTAL	2 011 509,50 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		%
RD Sud	497 000,00 €	30
Extension vestiaires foot	369 500,00 €	23
Restes à réaliser	164 340,48 €	10
Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €	9
Déficit d'investissement reporté	145 596,32 €	9
Voirie 2021	101 000,00 €	6
Bâtiments communaux	80 000,00 €	5
Réhabilitation Maison Sibellas	42 415,95 €	3
Matériel, Mobilier	33 500,00 €	2
Caméras de vidéos	15 000,00 €	1
Cimetière	10 000,00 €	1
Electrification rurale	9 000,00 €	1
Immobilisations corporelles	6 000,00 €	0
Acquisition immo	2 000,00 €	0
Informatique	2 000,00 €	0
Dotations aux amortissements	1 600,00 €	0
Skate Park	1 000,00 €	0
TOTAL	1 634 952,75 €	

RECETTES		%
Virement section de fonctionnement	1 019 467,95 €	62
Dotations réserves	351 436,80 €	21
Subventions d'Investissement	252 251,00 €	15
Dotations aux amortissements	11 797,00 €	1
TOTAL	1 634 952,75 €	

COMMISSION COMMUNICATION

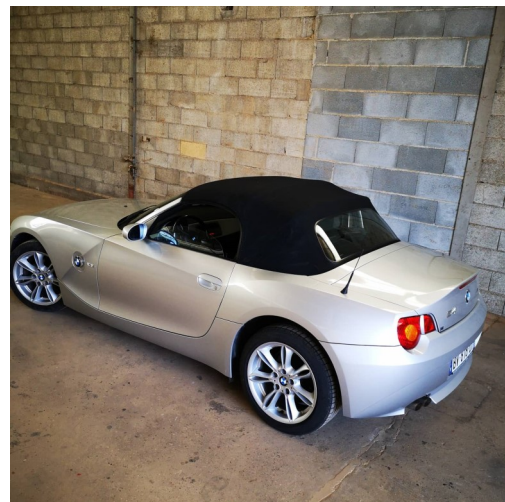
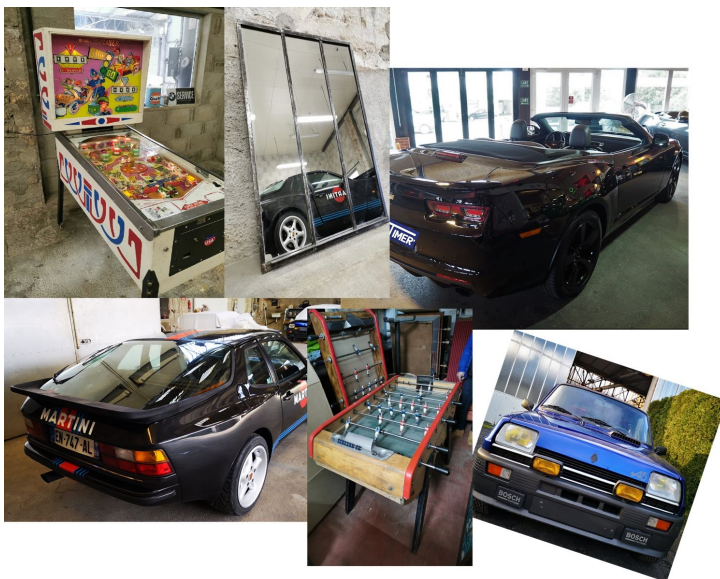
ZOOM SUR LES PROS

De nouvelles entreprises s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter. Une petite dizaine d'entreprises (créées sur 2020 et 2021) ont été identifiées et nous proposerons à chacune d'entre elles de vous présenter son activité au fil des Manziat Infos. Nous avons démarré ces présentations dans le numéro précédent en vous annonçant l'installation d'un cabinet d'orthopédie. Ci-dessous, deux entreprises à découvrir.

SPORTIMER

Yannick SCHALLER vous propose des véhicules et des objets de collection. **Si vous êtes fan de voitures légendaires et/ou de flippers et autres jeux, n'hésitez pas à prendre RDV avec lui, il vous dénichera à coup sûr la perle rare !**

Adresse : 857 Grand'Route
Tél : 07 88 04 61 72



FIDUCIAL

Leader des services pluridisciplinaires, FIDUCIAL accompagne chaque jour les petites entreprises, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs pour qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Aujourd'hui, près de **325 000 clients** font confiance aux Experts FIDUCIAL dans les domaines du droit, de l'audit, de l'expertise comptable, de la banque, du conseil financier, de l'immobilier, de l'informatique, de la sécurité et du monde du bureau.

Animée par l'esprit entrepreneurial affirmé de Christian Latouche, son fondateur et actuel Président, et affichant une politique de croissance ininterrompue depuis près de 50 ans, FIDUCIAL est présente dans 78 pays avec 21 000 collaborateurs qui réalisent un chiffre d'affaires de 1,820 milliard de dollars. En Europe, FIDUCIAL a bâti un maillage territorial inégalé avec 16 000 collaborateurs présents dans 830 agences, pour un chiffre d'affaires de 1,220 milliard d'euros.

Présents à Manziat, les experts qualifiés FIDUCIAL conseillent chaque client lors de son installation (choix de la structure juridique, prévisionnel d'activité, etc.), **au quotidien dans la gestion comptable, fiscale et sociale de son activité** (contrats de travail, bulletins de paie, charges sociales DSN, formalités de rupture, etc.) **et le guident dans l'optimisation de son résultat et le pilotage de son activité.**

Adresse : 785 Grand'Route 01570 MANZIAT

Tél : 03 85 30 95 65

Pour en savoir plus : www.fiducial.fr



MAIRIE

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Durant cette période de pandémie, le personnel de la mairie reste à votre écoute et vous reçoit sur rendez-vous les lundis, mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h et les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Afin de vous aider à répondre à certaines questions, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des démarches administratives les plus courantes.

Objet	Service compétent	
Carte d'identité / passeport	Service public.fr	Dossier à compléter sur service public.fr et rendez-vous à prendre dans les mairies compétentes (Pont-de-Vaux/Mâcon)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Se munir d'une pièce d'identité NE PAS SIGNER LE DOCUMENT AVANT
Inscription liste électorale	Service public.fr Mairie du domicile	A faire avant le 14 mai 2021
Recensement militaire	Mairie du domicile	Dans les 3 mois du jour anniversaire des 16 ans Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille
Liste assistantes maternelles	monenfant.fr	
Inscription école publique	Mairie du domicile	Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile
Copie d'acte (naissance, mariage, décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité AUCUN ENVOI D'ACTE PAR MAIL
Nouvel arrivant Départ de la commune	Mairie du domicile	Imprimé à compléter
Déchetterie	CCBS	Perte carte, horaires, fonctionnement, ...
Ordures ménagères	CCBS Mairie du domicile	Activation du compte (CCBS) Achat poubelle (Mairie)
Tickets de transport taxi	Mairie du domicile	Se munir de sa carte d'identité et de son avis d'imposition (personne non imposable avant déduction de l'impôt sur le revenu)
Travaux d'urbanisme	Mairie du lieu des travaux	La majorité des travaux doivent être déclarés en mairie. Se renseigner au préalable auprès du service urbanisme sur le type de CERFA et documents à produire.
Dépôt de plainte	Gendarmerie de Saint Laurent Sur Saône	
Occupation du domaine public	Mairie du lieu des travaux	Imprimé à compléter 2 mois avant le début des travaux (travaux, dépôt de matériaux, échafaudage...)
Coupure d'eau, électricité, téléphone	Fournisseur	
Panne éclairage public	Mairie	

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Cette année, les élections régionales et départementales prévues initialement en mars 2021 ont été reportées au **20 et 27 juin 2021**.

Qui élit ? : Pour les **élections régionales**, les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours (chaque liste étant constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région). La région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 204 conseillers régionaux dont 15 pour l'Ain. Pour les **élections départementales**, c'est un binôme homme-femme qui est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre du canton. Le département de l'Ain comporte 23 cantons donc 46 élus.

Où voter ? : Afin de respecter les directives sanitaires, le bureau de vote sera déplacé à la **salle des fêtes** de Manziat

Qui peut voter ? Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale. A noter que pour cette année, seuls pourront voter les électeurs inscrits avant le 14 mai 2021. Les électeurs atteignant la majorité entre les 2 tours pourront voter uniquement au 2ème tour.

Comment s'inscrire ? L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans, et pour toute personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces cas il est nécessaire de s'inscrire (possibilité de le faire à n'importe quel moment de l'année). L'inscription se fait **toujours sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** : sur le site de service-public.fr ou directement en mairie, en ayant rempli le CERFA N° 12669 ou par courrier, en ayant rempli le CERFA N° 12669.

Le vote par procuration : L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. Pour cela, 3 possibilités lui sont offertes **toujours sur présentation d'un justificatif d'identité** : directement sur le site de service-public.fr (accessible sur ordinateur ou smartphone); auprès de la gendarmerie, commissariat ou tribunal ou un lieu défini sur une liste arrêtée par Mme la Préfète muni du CERFA N° 14952*02 complété ou à compléter sur place.

CONSCRITS

La journée des conscrits de la 1 n'ayant pas eu lieu en février, une nouvelle date a été programmée pour cette fin d'année. La situation sanitaire incertaine ne permet pas d'assurer que les festivités auront lieu mais l'équipe des 2002 prévoit tout de même leur organisation.

Le **24 octobre 2021**, vous aurez donc le plaisir d'assister au célèbre défilé des conscrits qui sera suivi du banquet. Si la remise des cocardes ne peut pas se faire en amont, elles seront distribuées le jour même.

Les 19 ans prévoient également l'organisation d'un bal le samedi 11 septembre.

Souhaitons que toutes ces manifestations puissent se dérouler comme prévu !

Mairie de MANZIAT

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT H/F

Date prévue pour le recrutement :
1^{er} JUILLET 2021

Ouvert aux fonctionnaires
ou contractuels de droit public

35 h hebdomadaires / Horaires fixes

Les candidatures sont à adresser à
Monsieur le Maire - Mairie
48 pl. du Marché Emile-Mery - 01570 MANZIAT
AVANT LE 1^{er} JUIN 2021

Voir détails de l'offre sur le site de la Mairie
www.manziat.fr

CHEMIN DU CHAMPS DE LA SALLE

Les élus ont décidé de rénover la voirie du champ de la salle, voirie très utilisée par les riverains des quartiers sud/ouest de la commune qui partent en direction de Mâcon. Les premières étapes des travaux sont terminées, à savoir :

- le repositionnement des bornes délimitant cette voirie trop étroite;
- le déplacement des poteaux électriques mal positionnés;
- la réalisation des fossés de part et d'autre du nouveau tracé.

Les travaux de voirie (création et renforcement de poutres de fondations et réfection de la voie de roulement) sont en cours de finalisation. Pour pouvoir réaliser correctement cet aménagement de voirie, la commune a dû acquérir du terrain afin de garantir une largeur utile de chaussée. Nous remercions chaleureusement les propriétaires fonciers qui ont accepté de céder à l'€ symbolique du foncier à la commune pour la réalisation de ce projet.



PLAN D'EAU DE CHASSAGNE

Notre équipe d'agents techniques a réalisé courant février le rafraîchissement paysager des deux plans d'eau avec les bénévoles de l'association de pêche : coupe et arrachage d'arbres morts, élagage, nettoyage des coins de pêche, etc.... Une seconde intervention côté Est a permis l'évacuation de bosquets de ronces et la mise en place d'une barrière en bois à l'aplomb de la ligne électrique pour assurer la sécurité de cet emplacement. Une nouvelle signalétique a également été installée.



ROND-POINT RD 933

Nouvel aménagement paysager : nouvelle terre végétale et compost sont venus remplacer le terrain existant. En complément, l'eau et l'électricité sont maintenant présentes sur le rond-point. Suite à ces travaux de préparation, des nouvelles plantations ont été réalisées : semis de gazons, rosiers paysagers (variété éméra) et cyprès de Provence. Merci aux bénévoles du fleurissement pour leur aide.



ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIE

Depuis sa création, le Club de l'Amitié permet à bon nombre de personnes de notre village de se réunir deux fois par mois le mercredi après-midi à 13h30 dans une ambiance agréable. Une quarantaine de personnes se retrouve pour des jeux de cartes : belote, coinche, tarot, sans oublier le scrabble, le rummikub et le triominos, un choix pour tous.

La réunion avant Noël est plus festive avec bûches et friandises, suivie en janvier du tirage des Rois sans oublier les anniversaires des conscrits de l'année. Chacun espère que ces occasions de se retrouver se prolongent le plus longtemps possible. Un bon accueil sera réservé à toute personne tentée de nous rejoindre afin de partager des moments sympathiques.

PRESIDENTE : Raymonde BENOIT
122 rue des Borjons à Manziat
03.85.30.00.70



FLO'WER

ACTIVITES : L'association FLO'wer a été créée en 2010, après le décès de Floriane des suites d'une leucémie après 2 ans de maladie. Famille et amis ont décidé de poursuivre son combat en apportant leur soutien moral, matériel et financier aux personnes atteintes de cette pathologie et à leurs familles. Depuis maintenant 10 ans, les actions de l'association FLO'wer tournent autour des 3 grands points suivants : la sensibilisation au don du sang, de plaquettes, de moelle osseuse et au don de soi en général ; la récolte de fonds afin de participer à l'amélioration du quotidien des malades et de leurs familles ; la récolte de fonds afin de soutenir la recherche médicale. En 2021, FLO'wer financera l'acquisition d'un 2^{ème} robot de télé-présence et l'intervention d'une psychologue au sein des services hématologiques des Hospices Civils de Lyon.

CONTACTS : Stéphanie GOLLIN, présidente, sgollin01@gmail.com, 06 75 51 26 91
Stéphanie BERTHET, vice-présidente et secrétaire, feyeux_steph@yahoo.fr, 06 15 95 58 45
Aurélien PELLETIER, trésorier, voituretaurelie@yahoo.fr, 06 33 59 20 68
Adresse : Association FLO'wer – Chez M. et Mme Roger VERVIER – 115 rue des Vignes – 01570 MANZIAT
<https://www.facebook.com/groups/FLOwerManziat/>

MANIFESTATIONS : aux vues des conditions sanitaires, certaines manifestations sont d'ores et déjà reportées à 2022 **1 marche gourmande – Manziat** (annulée en 2021) ; **5 collectes de sang – Replonges** : 6 janvier, 7 avril, 23 juin, 25 août et 3 novembre ; **Courses pédestres La Maraîchère et la Foulée FLO'wer** (annulées en 2021) ; **Participation au Raid des Alizés en Martinique** fin 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

FLO'wer
Contre la leucémie



ESSOR BRESSE SAONE

ACTIVITES : club Intercommunal de Football regroupant les jeunes des clubs du FC MANZIAT, de l'AS BAGE, de l'US FEILLENS et de l'US REPLONGES.

- Garçons : 12 à 18 ans (4 équipes U13, 4 équipes U15, 1 équipe U16, 3 équipes U18)
- Filles : 7 ans à sénior (1 équipe U7F/U9F, 1 équipe U11F, 1 équipe U13F, 1 équipe U15F, 1 équipe U18F, 1 équipe Sénior F)
- Baby-Ballon : pour les enfants de 3 à 6 ans (le lundi de 17h à 18h : Gymnase de Manziat / le jeudi de 17h à 18h : Gymnase de Feillens / le vendredi de 17h à 18h : Salle des sports (à côté de la mairie) de Replonges / le dimanche de 10h15 à 11h15 : Gymnase Armand Morel de Bâgé)
- Structure d'accueil pour les jeunes souhaitant réaliser un Service Civique ou en formation aux métiers du sport et de l'animation type BPJEPs, STAPS, écoles de communication et de management liées au sport, BMF-BEF et BAFA.

CONTACTS : 540737@laurafoot.org

Président : BOZONNET Thierry – bozonnett@wanadoo.fr – 07.89.62.92.35

Responsable Sportif et Educatif : Camille JULLIEN – cam7188@hotmail.fr – 06.48.25.89.68

Responsable Baby-Ballon : Romain KOSTINE – 06.50.32.80.32

COORDONNEES : 100, Place de la Mairie 01570 FEILLENS

Site internet : <https://www.essorbressesaone.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/EssorBresseSaone/>

Page Instagram : https://www.instagram.com/essorbressesaone_/



CAP MANZIAT

CAP'MANZIAT rassemble des commerçants, des artisans et des professionnels depuis septembre 2017. Nous avons souhaité nous réunir pour proposer diverses actions dans le but de nous faire connaître et de dynamiser la vie économique locale. Mais nous traversons une période qui ne nous permet hélas guère de nous réunir et d'organiser des manifestations.....

Nous vous rappelons que pour soutenir le commerce local, vous pouvez à tout moment, pour faire plaisir, offrir des chèques cadeaux Bresse val de Saône. Ceux-ci sont acceptés dans près de 170 commerces des communes avoisinantes (Manziat, Pont de Vaux, Feillens et Bâgé).

Vous pouvez vous en procurer chez notre commerçante référente : Clémentine MOINE de l'institut de beauté : « INFINIMENT ZEN » situé au 1378 Grand' Route (tel 09 86 40 34 40) / www.chquecadeau-bvs.fr

MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : Véronique BROYER

Trésorière et référente chèques cadeaux : Clémentine MOINE

Secrétaire : Annabelle ROBERJOT



COMITE DU BOUDIN

Le Comité du Boudin regroupe 2 associations : l'Amicale Boule et l'Union Musicale. Il organise la Fête du Boudin chaque premier dimanche d'octobre. Cette année ce sera le samedi 2 et le dimanche 3 octobre 2021 : repas midi et soir, fête foraine et course cycliste.

Le Comité propose également à la location de la vaisselle, des tables, des bancs, des chaises.

PRESIDENT : Guy RENOUD GRAPPIN

45 impasse des Jacômes à Manziat

03 85 36 14 21

renoudgrappinguy@gmail.com



CHORALE DE BOUCHE A OREILLE

ACTIVITE : chorale mixte, répertoire de variétés. Ouverte à tous, novices ou chanteurs confirmés. Accompagnement par un pianiste professionnel. Répétitions le jeudi de 20h30 à 22h30, salle nord- Espace du Chêne.

CONTACTS : CO-PRESIDENTES

Nelly GUERIN, 1 chemin des Gouilles à BOZ – 06 84 48 56 42

Véronique ROBERT-DUVILLIERS, 567 route des Pinoux à MANZIAT – 06 87 45 56 61

ADRESSE MAIL : dbaomanziat@gmail.com

COORDONNEES : C/O Véronique ROBERT-DUVILLIERS – 567, route des Pinoux – 01570 MANZIAT

SITE INTERNET : www.chorale.deboucheaoreille.over-blog.com

MANIFESTATIONS :

Animation sur la place de la Mairie (chants, Père Noël, promenades en calèches, crêpes) le samedi avant Noël

Concert annuel fin mai à la salle des fêtes de Manziat



Toutes les dates des manifestations futures sont annoncées sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2021

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19 / Absents excusés : GIBOT Alain / Pouvoir : GIBOT Alain donné pouvoir à CATHERIN Christian

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

➤ **Procès-verbal de la séance du 05 janvier 2021** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 abstentions d'élus absent le 5 janvier 2021.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le maire, suite aux dernières incivilités commises en matière de dépôt illégal d'ordures ménagères propose de rajouter un point à l'ordre du jour : participation forfaitaire au nettoyage suite aux dépôts d'ordures illicites. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

Ceci évoqué, avant de passer à la présentation du budget, M. le maire souhaitait faire un petit point sur l'état d'esprit dans lequel ont été construits les budgets.

Depuis 2015, la situation financière de la commune s'est améliorée, au prix d'efforts importants, permettant des investissements essentiellement basés sur des fonds propres, aidée pour ce faire par des subventions versées par l'Etat, la Région, le Département ainsi que la CCBS.

Les budgets 2021 tant pour l'assainissement que pour la commune seront construits en tenant compte des conséquences financières liées à la crise sanitaire.

En effet, si les principales mesures de la loi de finances 2021 pour les collectivités territoriales sont :

- La stabilité de la DGF et du FPIC
- Le maintien des dotations au niveau de 2020 (DSIL - DETR)
- Une progression du FCTVA
- Le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation et des compensations promises

La loi de finances 2021 ne reconduit pas le filet de sécurité qui garantissait en 2020 un niveau minimal de recettes fiscales des communes.

C'est pourquoi, ce contexte, ajouté à l'incertitude sur les rentrées fiscales a conduit à la plus grande prudence dans la préparation des budgets 2021.

1 / Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif de chaque budget.

Le compte administratif :

- Rapproché les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandat) et en recettes (titres)
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice.

M. le maire présente le compte administratif 2020 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'année 2020. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le compte administratif fait ressortir :

- En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 14 230.81 € et des recettes pour un montant de 204 563.81 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 119 965.98 € pour un résultat cumulé excédentaire de 308 861.17 €
- En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 14 230.81 € et des recettes pour un montant de 386 285.42 €. L'excédent d'investissement de l'année 2020 s'élève à 190 332.58 € pour un résultat cumulé déficitaire de 34 173.44 €.

M. le maire se retire afin que le conseil municipal puisse procéder au vote, laissant la présidence au 1^{er} adjoint D. Catherin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2020 du budget assainissement.

2 / Approbation du compte de gestion 2020 du budget assainissement

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses, en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

M. le maire présente au conseil le compte de gestion 2020 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'année 2020.

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

- En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 14 230.81 € et des recettes pour un montant de 204 563.81 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 119 965.98 € pour un résultat cumulé excédentaire de 308 861.17 €
- En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 14 230.81 € et des recettes pour un montant de 386 285.42 €. L'excédent d'investissement de l'année 2020 s'élève à 190 332.58 € pour un résultat cumulé déficitaire de 34 173.44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget assainissement.

3 / Affectation du résultat 2020 du budget assainissement

M. le maire présente au conseil municipal la détermination des résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 14 230.81 €
- Recettes de fonctionnement : 204 563.39€
- Soit un excédent de fonctionnement de : 190 332.58€
- Résultat antérieur de reprise : 118 528.59€
- Ce qui donne un résultat d'exploitation à affecter de : 308 861.17€

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

- Dépenses d'investissement : 266 319.44€
- Recettes d'investissement : 386 285.42€
- Soit un excédent d'investissement de : 119 965.98€
- Résultat déficitaire antérieur de reprise : - 154 139.42€
- Ce qui donne un résultat déficitaire d'investissement cumulé de : - 34 173.44€
- Soit un besoin de financement en investissement (compte 1068) de : 34 173.44€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget assainissement comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 cumulé qui s'élève à 308 861.17 €, reporté en fonctionnement pour 274 687.73 € et en investissement pour 34 173.44 € (compte 1068).
–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2020 qui s'élève à 34 173.44 €, reporté en investissement pour l'intégralité.

4/ Vote du budget assainissement 2021

M. le maire présente le budget assainissement primitif pour l'année 2021, en donnant lecture détaillée des dépenses et des recettes prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le budget primitif d'assainissement 2021 est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

–Section de fonctionnement : 494 918.73 €

–Section d'investissement : 625 869.14 €

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

–Résultat de fonctionnement reporté de 274 687.73 € en excédent de fonctionnement

–Résultat d'investissement de 34 173.44 € reporté en déficit d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget primitif assainissement pour 2021.

5/ Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la commune

M. le maire présente le compte administratif 2020 du budget primitif communal en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'année 2020. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le compte administratif fait ressortir :

–En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 931 792.58 € et des recettes pour un montant de 1 253 709.00 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 321 916.42 € pour un résultat cumulé excédentaire de 1 153.366.30 €

–En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 347 860.25 € et des recettes pour un montant de 539 924.18 €. Le déficit d'investissement de l'année 2020 s'élève à 337 660.25 € pour un résultat cumulé déficitaire de 145 596.32 €.

M. le maire se retire afin que le conseil municipal puisse procéder au vote, laissant la présidence au 1^{er} adjoint D. Catherin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2020 du budget primitif communal.

6/ Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la commune

M. le maire présente au conseil le compte de gestion 2020 du budget primitif communal en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'année 2020.

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

–En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 931 792.58 € et des recettes pour un montant de 1 253 709.00 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 321 916.42 € pour un résultat cumulé excédentaire de 1 153.366.30 €

–En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 347 860.25 € et des recettes pour un montant de 539 924.18 €. Le déficit d'investissement de l'année 2020 s'élève à 337 660.25 € pour un résultat cumulé déficitaire de 145 596.32 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget primitif communal.

7/ Affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune

M. le maire présente au conseil municipal la détermination des résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement :

–Dépenses de fonctionnement : 931 792.58 €

–Recettes de fonctionnement : 1 253 709.00 €

–Soit un excédent de fonctionnement de : 321 916.42 €

–Résultat antérieur de reprise : 831 449.88 €

–Ce qui donne un résultat d'exploitation à affecter de : 1 153 366.30€

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

–Dépenses d'investissement : 347 860.25€

–Recettes d'investissement : 539 924.18€

–Soit un excédent d'investissement de : 192 063.93€

–Résultat excédentaire antérieur de reprise : – 337 660.25€

–Ce qui donne un résultat d'investissement cumulé de : – 145 596.32€

–Auquel s'ajoute les restes à réaliser 2020 : – 164 340.48 €

–Soit un besoin de financement en investissement (compte 1068) de : 309 936.80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget primitif communal comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 cumulé qui s'élève à 1 153 366.30 €, reporté en fonctionnement pour 843 429.50 € et en investissement pour 309 936.80 € (compte 1068).

–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2020 qui s'élève à 145 596.32 €, reporté en investissement pour l'intégralité.

8/ Vote du budget principal primitif de la commune 2021

M. le maire présente le budget principal primitif de la commune pour l'année 2021, en donnant lecture détaillée des dépenses et des recettes prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le budget principal primitif de la commune 2021 est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

–Section de fonctionnement : 2 011 509.50 €

–Section d'investissement : 1 634 952.75 €

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

–Résultat de fonctionnement reporté de 843 429.50 € en excédent de fonctionnement

–Résultat d'investissement de 145 596.32 € reporté en déficit d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget principal primitif de la commune pour 2021.

9/ Temps scolaire

M. le maire informe le conseil municipal, que par courrier en date du 12 octobre 2020, l'inspectrice d'académie a informé la commune de la nécessité de renouveler l'organisation de la semaine scolaire 2021/2022, conformément aux articles D. 521-10 et suivants du code de l'éducation et du décret n°2020-632 du 25 mai 2020.

En effet, depuis la rentrée scolaire 2018, et comme le prévoit le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, la commune de Manziat a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, bénéficiant ainsi d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, il appartient au conseil municipal de choisir une nouvelle organisation.

Pour mémoire, il existe deux possibilités quant à l'organisation des rythmes scolaires :

–une organisation de la semaine sur 4,5 jours qui implique la mise en place de NAP (nouvelles activités périscolaires) qui est l'organisation de principe,
–une organisation de la semaine de 4 jours : lundi / mardi / jeudi / vendredi – horaires 8h45/11h45 – 13h30/16h30 qui est l'organisation dérogatoire, et c'est cette solution est celle qui avait été retenue en 2018 et qui doit de nouveau être demandée pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'école devra également émettre son avis.

M. le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le maintien de la dérogation de l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours à savoir : lundi / mardi / jeudi / vendredi – horaires 8h45/11h45 – 13h30/16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

–sollicite le renouvellement, à compter de la rentrée scolaire 2021, pour une durée de 3 ans de la dérogation sur les rythmes scolaires et le maintien en conséquent de la semaine à 4 jours comme actuellement.

–autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10/ Déclarations préalables de travaux

M. le maire rappelle que la commune est passée au R.N.U (règlement national d'urbanisme) le 1^{er} janvier 2021, il n'y a donc plus de zonage sur la commune. Le conseil municipal avait délibéré le 28 octobre 2008 pour conserver une maîtrise sur l'édification des clôtures indépendantes d'un projet de construction notamment d'un point de vue sécuritaire, esthétique et d'homogénéité.

Eu égard à ce passage au R.N.U., les dispositions actuelles du POS/PLU de la commune relatives aux déclarations de clôtures n'ont plus aucun fondement légal. En conséquence, pour pouvoir maintenir actives ces dispositions sur le territoire de la commune, il convient de délibérer pour imposer le principe de la déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'instauration de l'obligation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune de Manziat.

11/ Baux

Lors d'un précédent conseil, M. le maire avait informé le conseil municipal qu'un cabinet orthopédique devait ouvrir ses portes dans un local appartenant à la commune situé au 1205 Grand'Route, occupé précédemment par le Crédit Agricole. Le bail commencera à courir à compter du 1^{er} mars pour un loyer mensuel de 350 €/mois indexé triennalement sur l'indice des loyers commerciaux sur la base du 3^{ème} trimestre 2020.

M. le maire précise que parallèlement l'entreprise Calegari Elagage, qui bénéficie depuis le 1^{er} novembre 2017 d'un bail sur la parcelle cadastrée section ZD N°12 souhaite organiser le traitement de ses déchets verts et aurait besoin de plus de surface. A l'origine le montant annuel de la location s'élevait à 250 Euros pour 5000 m², la surface totale qui serait louée à l'entreprise Calegari Elagage serait de 8000m², c'est pourquoi M. le maire propose que ce loyer soit porté à 400 €/an indexé annuellement sur l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac connu du mois de décembre 2020 soit 104.09.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le maire à régulariser :

–le bail du 1205 Grand'Route consenti au cabinet orthopédique « DL Orthopédie » moyennant un loyer mensuel de 350 €/ mois à compter du 1^{er} mars 2021 et d'effectuer toutes les démarches y attachant
–la modification du bail consenti à l'Entreprise Calegari sur la parcelle ZD n°12 pour 8 000.00 m² moyennant un loyer annuel de 400 € et d'effectuer toutes les démarches y attachant.

12/ Télétravail

M. le maire rappelle au conseil que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

La menace d'une épidémie est une circonstance exceptionnelle permettant d'imposer le télétravail au salarié sans son accord conformément à l'article L.1222-11 du Code du Travail. Avec la crise sanitaire le télétravail est devenu la règle. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la circulaire ministérielle du 29 octobre 2020, la commune s'est dotée d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable qui peuvent-être mis à

disposition des agents administratifs. En parallèle des liens ont été créés pour permettre un accès à la messagerie professionnelle et aux logiciels indispensables à l'exercice de leurs fonctions

Toutefois le télétravail devra être organisé au préalable par la direction générale sur accord du maire et un minimum de temps en présentiel, avec roulement, sera organisé afin de permettre le bon fonctionnement des services (notamment état civil). Des moyens de contrôle du temps de travail effectué en télétravail seront également mis en place (fiches d'heures, établissement d'un règlement intérieur du télétravail...) et aucun frais engagé par l'agent sans accord de la commune ne pourra donner lieu à remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la mise en place du télétravail tel qu'il est imposé pendant la période de pandémie tout en permettant le bon fonctionnement des services.

13/ Tableau des emplois

M. le maire explique au conseil, que suite aux modifications du temps de travail de certains agents, le nouveau tableau des emplois permanents de la commune s'établit ainsi qu'il suit :

Emplois	Nb	Tps /sem	Grades ou cadres d'emplois autorisés(s) par l'organe délibérant
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Directeur Général des Services	1	35h/35	Cadre d'emploi des attachés territoriaux Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent administratif d'accueil état civil/urbanisme	1	35h/35	Cadre d'emplois des rédacteurs
Agent administratif accueil/état civil/urbanisme	2	35h/35	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Policier municipal	1	35h/35	Cadre d'emploi des agents de police municipale
Ouvrier polyvalent	3	35h/35	Cadre d'emploi des adjoints techniques
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	28h/35	ATSEM
Agent d'entretien pour l'école	1	32h/35	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent d'entretien pour les salles	1	28h/35	Cadre d'emploi des adjoints techniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le tableau des emplois réactualisé ainsi qu'il est ci-dessus énoncé.

14/ Facturation des interventions des services techniques communaux consécutives aux dépôts sauvages d'ordures sur le domaine public.

M. le maire expose que malgré la mise en place du nouveau point d'apport volontaire, il est régulièrement constaté des dépôts illégaux d'ordures. Ces incivilités sont récurrentes et obligent les services techniques de la commune à intervenir régulièrement et ce au détriment d'autres travaux à faire sur la commune.

Ces interventions ont un coût, supporté par l'ensemble des habitants, c'est pourquoi, M. le maire propose aux conseillers que soit facturée, pour la remise en état, une participation forfaitaire de 200.00 € à toute personne fautive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la facturation, en cas de dépôt sauvage, de la participation forfaitaire de l'intervention des services techniques de la ville pour un montant de 200.00 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la facturation, en cas de dépôt sauvage, de la participation forfaitaire de l'intervention des services techniques de la ville pour un montant de 200.00 €.

Informations diverses

⇒ Lors du précédent conseil il avait été évoqué le recrutement d'un agent au poste d'accueil. C'est chose faite, Marie-Pierre Grillet, intègrera l'équipe à compter du 1^{er} mars 2021.

⇒ M. le maire et la Directrice Générale des Services ont reçu une délégation composée de représentants de la C.A.F. et du département afin d'évoquer le projet de MAM dans les locaux de la maison Sibellas une fois qu'ils auront été réhabilités. Une visite des futurs locaux a été faite, et des conseils et remarques ont été apportés par la CAF et le Département de l'Ain. Deux binômes d'assistantes maternelles sont actuellement intéressés par ce projet. Le conseil sera tenu informé de la suite donnée.

CCBS

⇒ Le policier municipal et un des agents techniques sont intervenus en renfort pour la relève des ordures ménagères sur la commune, suite au recrutement de nouveaux personnels par la CCBS

⇒ Commission finances : F. Berry s'est rendue à la commission finances de la CCBS le 18 février dernier. Depuis 2017 (date de la fusion des deux communautés de communes) la CCBS s'est désendettée. Le rapport d'orientation budgétaire préalable obligatoire au vote du budget a été présenté à la commission faisant un point sur les finances de 2020 et présentant les projets pour 2021 (étude sur la piscine, maison de l'eau, transfert de compétence assainissement, schéma directeur des eaux pluviales...).

M. le maire informe que concernant les travaux de la future zone du pré Buiron (devant les pompiers), un appel d'offre sera mis en ligne par la Communauté de Communes Bresse et Saône ce vendredi 26 février afin de retenir des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement. Le bornage périphérique des lieux aura lieu le 4 mars prochain.

SCOT

Pas de réunion du SCOT depuis le dernier conseil, une rencontre est prévue ce jeudi avec la CCBS.

Assemblées générales

⇒ SIEA (27 janvier 2021) : A. Coulon et G. Revel s'y sont rendus. Cette assemblée avait lieu en présence de M. Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. A noter la signature d'un partenariat pour le déploiement de conseillers numériques sur le territoire. Les travaux de la fibre suivent leur cours.

⇒ Syndicat Saône Veyle Reyssouze (28 janvier 2021) : A. Coulon explique qu'au cours de cette assemblée générale, le budget a été voté avec un programme important d'investissements.

Commission finances : La commission finances s'est réunie le 30 janvier pour préparer les budgets assainissement et communes 2021

Commission assainissement environnement

⇒ L. Voisin propose une réunion de la commission afin d'évoquer le recensement des forages, puits... et d'échanger sur les travaux 2021. Une demande a été faite à la SAUR afin de mettre en place un courrier faisant un point sur les montants de consommation d'eau.

⇒ La SAUR nous a fait parvenir le fichier des impayés.

⇒ Malgré la pandémie, il serait bien de prévoir une ½ journée de nettoyage de la commune, à voir si elle peut être décalée dans le temps ou organisée par groupes de 2 personnes.

Commission bâtiments

⇒ Suite et fin de la visite des bâtiments communaux, le 9 janvier avec les

locaux de l'ancien crédit agricole et de la maison Sibellas.

⇒ Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, différents devis ont été demandés :

-Ecole publique : réfection de la peinture du hall côté maternelle
-Bibliothèque : remplacement des 19 fenêtres
-Escalier extérieur de la cure

⇒ le toit du wc public a été terminé mi-février, l'enduit du bâtiment du toit public va suivre. Concernant le financement de cet équipement, M le maire précise que la commune a obtenu des subventions au titre de la D.E.T.R. pour 7 250.00 € et la Région AURA pour 8 000.00€ soit au total 15 250.00 €. Le cout des travaux étant de 24 250.00 € HT, il reste à la charge de la commune 9 000.00€.

⇒ Anciens locaux du crédit agricole : la partie bureaux laissée par la banque sera louée à partir du 1^{er} mars. L'état des lieux se fera le vendredi 26 février avec l'orthopédiste

⇒ Cure et Eglise : M. le maire et D. Catherin ont rencontré les représentants de la paroisse le 1^{er} février à la demande de ces derniers, afin d'évoquer leurs souhaits de travaux : mise en place d'un lavabo dans la sacristie, joint de maçonnerie défectueux, pierre de la rosace à recoller, gouttière toiture, échelle du clocher et réfection de l'ancienne salle à manger de la cure. Ces travaux sont à l'étude et une nouvelle rencontre avec la paroisse sera programmée afin de déterminer quels travaux la commune peut prendre en charge.

⇒ Vestiaires du foot : la 1^{ère} réunion pour les travaux a eu lieu le 20 janvier à la mairie en présence de toutes les entreprises intervenantes. Le chantier a débuté le 15 février, mais quelques travaux de maçonnerie ont pu être fait la semaine précédente, les travaux préparatoires effectués par le club de foot étant terminés (enlèvement des plafonds, plomberie, sanitaires, électricité, portes et fenêtres...). A ce jour, le terrassement est fini et les fondations ont pu débuter. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis matins en présence de M. le maire et de D. Catherin. Une réunion de visite de chantier sera organisée pour tous les membres de la commission bâtiments.

M. le maire précise que sur l'estimation des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 339 000.00 € H.T., la commune a obtenu un certain nombre de subventions notamment de la D.E.T.R. pour 101 250.00 €, la Région AURA pour 100 000.00 €, du département de l'Ain pour 65 443.00 € et de la FAFA pour un montant estimé à 7 000.00 €. Le cout estimé étant de 339 000.00 €, il restera à la charge de la commune 65 392.00 €.

Commission urbanisme

⇒ D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme depuis le dernier conseil.

⇒ A compter du 1^{er} mars, les commissions d'urbanisme reprendront en présentiel avec diffusion des dossiers à l'écran. Première réunion le 1^{er} mars à 15h00

Commission P.L.U.I.

⇒ La commission P.L.U.I de la commune s'est réunie le 10 février en vue de la réunion du COTECH prévue le 11 février sur le règlement du P.L.U.I.

Commission communication

⇒ le prochain manziat infos est en cours de préparation, il portera sur les budgets assainissement et communal. Une réflexion a été engagée pour intégrer une présentation des nouvelles entreprises (2020) dans le manziat infos.

S. Bernard invite les conseillers à faire connaître à la commission des sujets qu'ils souhaiteraient voir évoquer dans le manziat infos.

⇒ Feu d'artifice : compte tenu de la situation sanitaire actuelle il est encore trop tôt pour solliciter un fournisseur sur ce sujet

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque

⇒ L. Voisin et N. Chambard vont se rendre à la maison de l'eau le 1^{er} mars afin de voir s'il est possible d'organiser des animations avec les deux écoles

⇒ le repas des anciens du 28 mars sera certainement annulé au vu du contexte sanitaire.

⇒ le comité des pompiers s'est réuni le 16 janvier 2021, c'était l'occasion de faire un point financier sur ce que représente le coût du fonctionnement du CPINI pour la commune et mettre l'accent sur l'importance de la participation financière versée au SDIS 01 (à noter que le conseil souhaiterait avoir plus de précisions sur l'utilisation des fonds versés par les communes). Une nouvelle recrue va intégrer le CPINI en 2021.

⇒ subventions aux associations : une réunion de la commission a été organisée afin de faire un point sur les différents types de subventions versées aux associations.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques

⇒ Les fossés de la rue du Champ de la Salle seront faits la semaine prochaine suite au bornage. Depuis le début de l'année, les agents des services techniques ont procédé à beaucoup d'entretien de fossés.

⇒ neige : une nouvelle lame à neige a été commandée en remplacement de l'ancienne hors service

⇒ Plans d'eau : Les bénévoles de l'association de la pêche aidés par les services techniques ont fait un travail de nettoyage du plan d'eau.

⇒ Rond point : Les travaux du rond-point sud de Manziat ont bien avancés notamment avec l'apport de nouvelle terre végétale amendée avec du compost en vue de nouvelles plantations. A. Coulon et M. le maire remercient M. Catherin qui a travaillé sur ce chantier une partie de la semaine, la bâche étant posée, les plantations seront faites demain. Ces travaux ont permis de découvrir des regards enfouis sous la terre, ainsi le rond point sera alimenté en électricité (ce qui pourra permettre d'agrémenter les décorations de Noël) et en eau (un abonnement sera pris dans les meilleurs délais)

⇒ Fleurissement : les bénévoles se sont réunis pour procéder au nettoyage des massifs et végétaux, M. le maire en profite pour remercier l'ensemble des participants. M. le maire demande à M. Catherin de rechercher de nouvelles plantations pour compléter celles de la place du 19 mars 1962.

⇒ RD933 : M. le maire, A. Coulon et la Directrice générale des services ont rencontré l'agence 01 afin de continuer le travail d'études pour la réhabilitation de l'entrée sud de Manziat suite aux diagnostics des réseaux. A ce jour il reste un passage caméra à effectuer. Le projet prend forme.

A la suite, M. le maire et la directrice générale des services ont rencontré le SIEA pour l'évaluation de l'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public, la demande de l'avant-projet définitif a été validée.

⇒ agents : G. Broyer, agent technique a fait valoir ses droits à la retraite pour le mois de juillet, un recrutement va être lancé.

⇒ P.A.T.A. : M. le maire demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur le P.A.T.A. 2021 ainsi que sur le marquage au sol.

M. le maire a fait une réclamation auprès du syndicat des eaux concernant la réfection de la rue des Garines suite au changement de la canalisation d'eau potable, le bicouche sera refait.

⇒ M. le maire demande que de l'enrobé à froid soit acheté en plus grande quantité afin de pourvoir aux trous de certains chemins (ex : Chemin vieux, Echaly...)

⇒ EDF a procédé à un marquage au sol aux Borjons pour permettre une géolocalisation de ses réseaux enfouis

Questions diverses

⇒ F. Berry pose la question de savoir où en est la réparation du poteau télécom cassé à Saint Laurent les Sables. M. le maire a exprimé son mécontentement auprès d'Orange, propriétaire des réseaux télécoms, et s'est exprimé sur le site et Facebook. Réponse : rien de nouveau à ce jour.

POUR VOUS GUIDER, RETROUVEZ
LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT
À LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE
CHAÎNE YOUTUBE !



1. Test d'éligibilité
2. Choix de l'opérateur
3. Raccordement
4. Branchement interne des équipements

[HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UC9ENCNLT9EV83_ZVTRTLZMG](https://www.youtube.com/channel/UC9ENCNLT9EV83_ZVTRTLZMG)